

## DECISION DU MAIRE DEC-2023-05-041 MP

## OBJET: AVENANT 2 AU MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMERIQUES

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU le budget de l'exercice 2022;

CONSIDERANT le marché de location et maintenance de copieurs numériques, notifié le 31/12/2021 à la Société KOESIO :

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la location/maintenance d'un copieur supplémentaire KYOCERA TASKALFA 2554ci – Multifonction couleur A3, situé dans le hall d'accueil des Services Techniques et Service Communication ;

CONSIDERANT la proposition d'avenant n°2 au marché de location et maintenance de copieurs numériques visant à intégrer l'équipement susvisé ;

## DECIDE

1° DE SIGNER avec la Société KOESIO CENTRE EST domiciliée 514 rue Jean Bertin – 45770 SARAN, l'avenant n°2 au contrat de location et maintenance de copieurs numériques selon les conditions suivantes :

Site	Coût unitaire trimestriel de location H.T	Coût de maintenance/copie noir et blanc	Coût de maintenance/copie couleur
Hall d'accueil des Services Techniques et Service	322,18 €	0,0028 €	0,0260€
Communication			

- 2° DIT que l'avenant 2 prendra fin dans les mêmes conditions que le contrat auquel il se rattache ;
- 3° DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 02 mai 2023

Le Maire, Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis, Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi, Certifie le caractère exécutoire de la présente